

**AVIS PUBLIC**

**AVIS DE PROMULGATION**  
**PROJET PARTICULIER PP-02**

**AVIS** public est, par la présente, donnée que lors de la séance ordinaire tenue le 11 octobre 2011, le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord a adopté, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RGCA11-10-0007), une résolution sur le projet particulier suivant :

Projet particulier de construction afin de permettre la construction de 144 unités de condominiums réparties en 10 bâtiments, sur la rue de Mont-Joli entre les avenues de Belleville et du Parc Georges sur les lots 1 174 244 et 1 174 703 du cadastre du Québec.

Toute personne intéressée peut consulter la résolution d'adoption de ce projet particulier au bureau de la soussignée au 4243, rue de Charleroi, de 8 h à 16 h 30 du lundi au jeudi et de 8 h à 13 h le vendredi, et ce, sans interruption.

Cette résolution entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

**FAIT À MONTRÉAL,**  
Arrondissement de Montréal-Nord, ce 18 octobre 2011.

Marie Marthe Papineau, avocate  
Secrétaire d'arrondissement